

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 9 avril 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité MEDECINE D'URGENCE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	COUMBEMBA	Simon
2	DIOP	Papa Mamadou
3	GEDEON	Antoine Médad
4	KEITA	Fode Moussa
5	TRAORE ép. DRABO	Maminè

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 9 avril 2024



Dimitri Grygowski
Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice